



Code de conduite

1. Introduction et objectifs

Swisscom souhaite jouir d'un succès durable et croître de manière rentable. Nos valeurs en sont la clé. ¹Le succès requiert une prise de risques mais également le respect de règles et la prise en compte des attentes de la société. La confiance accordée à Swisscom lui donne une responsabilité et contribue dans une large mesure au succès de l'entreprise.

Le présent code de conduite comprend les attentes minimales du Conseil d'administration et du CEO formulées à l'encontre des cadres et des collaborateurs de Swisscom SA et des sociétés du groupe (dénommés ci-après «collaborateurs»).

Le code de conduite est régulièrement diffusé par l'intermédiaire de la Direction et de la collaboration au sein de l'entreprise; il est concrétisé par des règles plus détaillées.

2. Prendre ses responsabilités

Les collaborateurs doivent assumer la responsabilité de leurs actes et prendre en considération les êtres humains, la société et l'environnement.

Ils font preuve de respect et d'impartialité envers tous les groupes de référence et leurs représentants et les traitent sans discrimination. Font partie de ces groupes de référence les clients, les actionnaires, les collaborateurs, les autorités publiques et le monde politique, les fournisseurs, les médias et autres partenaires, le public ainsi que les organisations publiques ou privées.

3. Suivre les règles

Les collaborateurs sont tenus de respecter les lois et l'ensemble des autres prescriptions internes et externes ainsi que les contrats. Ils s'engagent en particulier pour le respect des règles de compliance et s'abstiennent de tout ce qui pourrait nuire à l'entreprise. Le principe de la «tolérance zéro» en matière de non-conformité s'applique.

4. Faire preuve d'intégrité

Les collaborateurs sont tenus de respecter les règles et les valeurs établies au sein de notre entreprise et celles de la société. Ils garantissent un comportement consciencieux au sein de l'entreprise et agissent en faisant preuve d'intégrité. Ils poursuivent les objectifs et les intérêts de Swisscom et de ses clients. Ils identifient et évitent les conflits d'intérêts et les mettent en évidence.

5. Signaler les violations

Les collaborateurs sont tenus de signaler toute violation du code de conduite ou toute suspicion s'y rapportant à leur supérieur hiérarchique ou au Group Compliance de Swisscom. ² Comme alternative, ils disposent également du plan d'intervention destiné au traitement des dénonciations anonymes («whistleblowing») de l'Internal Audit (service d'audit interne). ³ La confidentialité est garantie et les dénonciateurs qui signalent en toute bonne foi d'éventuels comportements répréhensibles sont protégés contre les risques.

Conseil d'administration et CEO Swisscom SA

Entrée en vigueur: juin 2024, version: mai 2024

- 1 Nos valeurs: https://intranet.swisscom.com/fr/voila_swisscom/so_ticken_wir/Pages/so_ticken_wir.aspx ou <https://www.swisscom.ch/fr/about/entreprise/purpose-vision-values-and-goals.html>
- 2 Nous vous prions de signaler la violation ou la suspicion à: swisscom.compliance@swisscom.com
- 3 Le formulaire de déclaration est disponible sur: <https://www.swisscom.ch/fr/about/whistleblower.html>